



BTS Opticien Lunetier

→ Domaines de compétence

L'opticien exerce son activité dans un ou plusieurs secteurs de l'entreprise. Selon la nature et l'organisation de celle-ci, il intervient dans les domaines de la Santé, de la communication et commercialisation, de la gestion et doit faire preuve de compétences technologiques pour l'utilisation des machines dédiées.

→ Débouchés

L'obligation est faite pour tout point de vente en lunetterie, durant ses heures d'ouverture au public, d'avoir présent un opticien diplômé.

- Responsable travaillant seul ou avec des employés, qui doit être compétent dans l'ensemble des techniques utilisées dans son métier
- Responsable d'un rayon d'optique d'une entreprise
- Opticien participant à la recherche ou dans des services commerciaux des industries de l'optique
- Opticien travaillant dans un service d'ergonomie dans l'industrie ou service public
- Formateur (Enseignant, Maître de stage)

→ Horaires

Matières	1 ^{ère} année (cours + TD)	2 ^{ème} année (cours + TD)
Enseignement Professionnel		
Optique géométrique et physique	3 h	3 h
Etude technique des systèmes optiques	3 h	3 h
Analyse de la vision	5 h	5 h
Prises de mesures	2 h	2 h
Etude, réalisation et contrôle d'équipement	3 h	3 h
Examen de vue	3 h	3 h
Enseignement Général		
Français	2 h	2 h
Langue vivante étrangère 1	2 h	2 h
Gestion, mercatique, communication	6 h	6 h
Mathématiques	2 h	2 h
Total	31	31

→ Stages

Un stage en magasin d'une durée de **6 semaines** est à réaliser en fin de 1^{ère} année

→ Règlement d'examen

Intitulé des épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée
E1 Français	U1	2	Écrit	4h
E2 Anglais	U2	1+1	Écrit+Oral	2h+20min
E3 Economie et Gestion entreprise	U3	5	Écrit	3h
E4 Mathématiques	U4	2	Écrit	2h
E5 Optique Géométrique et Physique	U5	3	Écrit	2h
E6 Etude Technique des Systèmes Optiques	U6	3	Écrit	2h
E7 Analyse de la Vision	U7	6	Écrit	3h
E8 Examen de vue, prises de mesure et adaptation	U8	2+2	Pratique	35min+10min
E9 Contrôle d'équipement et Réalisation Technique	U9	2+2	Pratique	35min+10min
E10 Activité en Milieu Professionnel	U10	2	Orale	1h

→ Financement de la scolarité

Frais de dossier : Chaque candidat devra s'acquitter de la somme 50 € permettant de couvrir les frais de traitement de dossier.

Les frais de scolarité : s'élèvent à 5 000 € par an, payable en 10 fois de septembre à juin. L'établissement étant hors contrat d'association, vous ne pouvez prétendre aux bourses.

Matériel pédagogique : une mallette d'outils 300 € environ ; il est possible d'en acquérir d'occasion